

Société de commissariat aux comptes
3 rue du Docteur Charles-Gabriel PRAVAZ
69110 SAINT-FOY-LES-LYON

Les Chantiers Valoristes
Association loi 1901

928 avenue de la Houille Blanche
73000 CHAMBERY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels (exercice clos le 31 décembre 2025)

A l'attention des adhérents de l'association Les Chantiers Valoristes,

I. OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Les Chantiers Valoristes relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

III. OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n° 2023-03 exposées dans l'annexe des comptes annuels au chapitre « Changements comptables ».

IV. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous nous sommes particulièrement attachés à vérifier la concordance des subventions d'exploitation, concours publics et autres contributions financières accordées à l'association avec les éléments contractuels et le rattachement au bon exercice.

V. VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

VI. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VII. **RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Sainte Foy Les Lyon, le 11 juin 2026

Grégory ROJKOFF

✓ Certifié par  you sign

Le Commissaire aux comptes

2S AUDIT

Grégory ROJKOFF

État préparatoire au Bilan Actif

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025			Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
		Brut	Amortis. Provisions	Net	Net
Frais d'établissement (I)					
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations Incorporelles :				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	1 644,00	1 644,00		
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations Corporelles :				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	137 878,79	111 035,97	26 842,82	45 748,27
	Autres immobilisations corporelles	309 030,58	200 189,60	108 840,98	153 022,77
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	Biens reçus par legs ou donations dest. à être cédés				
	Immobilisations Financières :				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 955,00		1 955,00	1 955,00
	Prêts	-65,00		-65,00	
	Autres immobilisations financières	17 127,40		17 127,40	17 127,40
Total de l'actif immobilisé (II)		467 570,77	312 869,57	154 701,20	217 853,44
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en-cours :				
	Stocks et en-cours	4 283,60		4 283,60	3 546,80
	Créances :				
	Créances adhérents, usagers et cpt. rattachés	72 900,12	390,00	72 510,12	74 151,39
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	251 713,73		251 713,73	64 286,90
	Charges constatées d'avance	18 390,79		18 390,79	17 622,54
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	971 342,36		971 342,36	923 216,96
Total de l'actif circulant (III)		1 318 630,60	390,00	1 318 240,60	1 082 824,59
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		1 786 201,37	313 259,57	1 472 941,80	1 300 678,03

État préparatoire au Bilan Passif

État exprimé en €

Du 01/01/2025
Au 31/12/2025

Du 01/01/2024
Au 31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres :		
	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
FONDS PROPRES	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	52 500,00	60 500,00
	Écarts de réévaluation		
	Réserves :		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	360 481,68	292 587,28
	Excédent ou déficit de l'exercice	157 616,37	67 894,40
	Situation nette (sous total)	570 598,05	420 981,68
FONDS PROPRES	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	38 300,08	64 796,70
	Provisions réglementées		
Total des fonds propres (I)		608 898,13	485 778,38
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total des fonds reportés et dédiés (II)			
PROVISIONS	Provisions pour risques	607 454,47	592 456,98
	Provisions pour charges		
Total des provisions (III)		607 454,47	592 456,98
DETTES	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	42 301,58	63 682,01
	Emprunts et dettes financières diverses	55,28	350,19
	Instruments financiers à termes		
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	59 253,02	40 324,61
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	154 929,32	115 895,56
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 190,30
	Autres dettes	50,00	
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes (IV)		256 589,20	222 442,67
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)		1 472 941,80	1 300 678,03

État préparatoire au Compte de résultat - Produits

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Produits d'exploitation	Cotisations	1 187,00	1 610,00
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	547 800,87	509 936,74
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	302 290,68	305 949,83
	dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	1 208 393,94	1 114 148,94
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	10 000,00	
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	19 555,24	32 956,58
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	6 018,76	-450,85
Total des produits d'exploitation (I)		2 095 246,49	1 964 151,24
Produits financiers	Participations	42,50	
	Autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	17 984,64	14 728,45
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (II)		18 027,14	14 728,45
Produits exceptionnels (III)		0,00	42 660,05
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III)		2 113 273,63	2 021 539,74
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT		0,00	0,00
TOTAL GENERAL		2 113 273,63	2 021 539,74

État préparatoire au Compte de résultat - Charges

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	252 870,43	259 362,75
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	45 281,28	43 975,54
	Salaires	1 333 264,57	1 255 536,93
	Cotisations sociales	212 158,37	196 337,04
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	69 304,17	68 201,42
	Dotations aux provisions	34 752,73	114 589,79
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Report en fonds dédiés		
	Autres charges	1 877,89	65,69
	Total des charges d'exploitation (I)	1 949 509,44	1 938 069,16
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	1 405,82	1 435,40
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (II)		1 405,82	1 435,40
Charges exceptionnelles (III)		0,00	12 731,78
Participation des salariés aux résultats (IV)			
Impôts sur les bénéfices (V)		4 742,00	1 409,00
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V)		1 955 657,26	1 953 645,34
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT		157 616,37	67 894,40
TOTAL GENERAL		2 113 273,63	2 021 539,74

Évaluation des contributions volontaires en nature

État exprimé en €

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024
Ressources	<u>Contribution volontaires en nature</u>		
	Dons en nature		
	Prestations en nature	139 387,39	138 261,70
	Bénévolat	73 954,93	134 947,94
Total des ressources		213 342,32	273 209,64
Emplois	<u>Charges des contributions volontaires en nature</u>		
	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens	139 387,39	138 261,70
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	73 954,93	134 947,94
Total des emplois		213 342,32	273 209,64



**les Chantiers
Valoristes**

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

EXERCICE 2025

Sommaire

1.	FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES	2
1.1.	Faits significatifs.....	2
1.2.	Règles et méthodes comptables.....	2
2.	NOTES SUR LE BILAN	5
2.1.	Les immobilisations	5
2.2.	Les stocks.....	5
2.3.	Les charges à payer.....	6
2.4.	Les charges constatées d'avance	6
2.5.	Les créances et les dettes	7
2.6.	Les fonds propres	7
2.7.	Les subventions d'investissement.....	8
2.8.	Les provisions	8
2.9.	Les fonds dédiés	9
2.10.	Les produits à recevoir.....	9
3.	NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT	9
3.1.	Le comparatif des résultats.....	9
3.2.	Les ventes, concours publics et subventions d'exploitation	9
3.3.	Les cotisations	10
3.4.	Les contributions volontaires.....	11
4.	AUTRES INFORMATIONS	11
4.1.	Engagement retraite.....	11
4.2.	L'effectif moyen.....	11
4.3.	Fiscalité	11
4.4.	Rémunération des dirigeants.....	12
4.5.	Honoraires du commissaire aux comptes	12

Annexe aux comptes annuels

Ces comptes concernent une association conforme à la loi du 1^{er} juillet 1901.

Objet social :

Notre entité a pour objet social :

- De faciliter le parcours d'insertion de personnes parmi les plus éloignées de l'emploi, par l'activité économique ;
- De développer le réemploi de matériaux ou de produits initialement destinés à l'enfouissement ou à l'incinération.

Notre association contribue d'une part à remettre les personnes sur le chemin de l'emploi et d'autre part à promouvoir le développement durable. Elle accompagne des hommes et des femmes dans leur projet professionnel en leur proposant un travail de recyclage des objets et matières qui ne sont plus utilisés.

Nature des activités :

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées peuvent être définis selon deux axes ;

o Les ateliers d'accompagnement ; ces ateliers sont destinés à construire et à mener des parcours professionnels, apprendre ou réapprendre les règles de la vie courante :

- Accompagner les salariés vers un retour à l'emploi pérenne ;
- Formation des salariés ;
- Immersion en entreprises ;

o Les ateliers industriels ; ces ateliers permettent à des personnes éloignées de l'emploi et souvent de la vie sociale de réapprendre les gestes de la vie professionnelle, de découvrir des métiers et de reprendre confiance dans leurs capacités :

- Prélèvement en déchetterie ;
- Tri des encombrants ;
- Atelier de démantèlement ;
- Compactage du polystyrène ;
- Déjantage de roues ;
- Recycleries

Annexe aux comptes annuels

- Réparation de vélos
- Réparation de gros électroménager
- Débarras divers et logistique

Ces ateliers ont été réalisés sur nos différents sites ; Bissy, Chambéry-Bocage, Chambéry-Cassine, Chambéry-Les Combes, Drumettaz, La Ravoire ainsi que sur le bassin Aixois et Chambérien pour les formations.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Moyens financiers :

Notre association fonctionne au moyen de recettes propres et de subventions d'exploitation dont la quasi-totalité permet de soutenir l'accompagnement des salariés en insertion vers le retour à un emploi durable.

1. FAITS SIGNIFICATIFS, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1.1. Faits significatifs

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- Départ en retraite du Directeur (Marc de Buttet)
- Mise en place d'un Comité de coordination (= nouveau directeur + coordinatrice RH + coordinateur technique) pour assurer la gestion opérationnelle de l'association
- Pérennisation de la recyclerie spécialisée dans la vente d'articles de sport et loisirs (Pignon sur Rue)
- Anniversaire (20 ans) de l'association
- Création d'un poste d'encadrant Vélo
- Lauréat de l'AMI « Centre de tri » pour un projet de relocalisation des ateliers de réparation/valorisation sur un site à aménager (2027) à Chambéry
- Portage administratif de l'activité entrepreneuriale de Sarah Thomas-Rutter (« Le sofa d'Edna » : surcyclage de mobilier professionnel en vue du réemploi)

1.2. Règles et méthodes comptables

PRINCIPES ET CONVENTIONS GENERALES

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborées et présentées conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général et en conformité avec le plan comptable CAF.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices,

Annexe aux comptes annuels

conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2022-06 et ANC 2023-03 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments de l'actif est la méthode des coûts historiques.

Immobilisations

Durée et mode usuels d'amortissement (correspond généralement à la durée d'utilisation du bien)		
Immobilisations	Durée	Mode
<i>Agencements et aménagements des constructions</i>	<i>5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel et outillage industriel</i>	<i>3 à 5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Installations générales, agencements divers</i>	<i>5 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel de transport</i>	<i>4 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel de bureau</i>	<i>3 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Matériel informatique</i>	<i>3 ans</i>	<i>Linéaire</i>
<i>Mobilier</i>	<i>10 ans</i>	<i>Linéaire</i>

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires, et frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Stocks

Le stock est valorisé par la méthode « premier entré, premier sorti ».

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Elles font l'objet d'une analyse individuelle du risque de non-recouvrement et sont dépréciées par voie de provision pour en tenir compte.

Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées à leur coût d'entrée.

A la date de clôture, une analyse est faite entre la valeur d'inventaire et la valeur d'entrée et les moins values latentes font l'objet d'une provision.

Annexe aux comptes annuels

CHANGEMENTS COMPTABLES

L'application du règlement ANC 2023-03 a conduit à enregistrer des changements de méthodes comptable, avec impact sur différents postes. Le détail significatif de l'application prospective de cette nouvelle réglementation figure ci-dessous.

- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat.
 - En 2025, comptabilisation en résultat d'exploitation (ligne « concours publics et subventions » du compte de résultat).
 - En 2024, comptabilisation en résultat exceptionnel (ligne « Sur opération de gestion » du compte de résultat)
- Suppression des transferts de charges.
 - Les remboursements des frais de personnel (Indemnité journalière, avantage en nature, remboursement formations) sont comptabilisés au crédit des charges du personnel.
 - Les refacturations de personnel ou de frais sont comptabilisés en ventes de prestations de services.
 - Les remboursements d'assurance sont comptabilisés en autres produits.
- Formation du personnel.
 - En 2025, comptabilisation sur la ligne « Charges sociales » du compte de résultat.
 - En 2024, comptabilisation sur la ligne « Autres achats et charges externes » du compte de résultat.
- Produit de cessions d'immobilisations et valeur nette comptable des immobilisations cédées.
 - En 2025, comptabilisation en résultat d'exploitation (lignes « Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles » et « Valeur comptable des immobilisations incorporelles et corporelles cédées » du compte de résultat).
 - En 2024, comptabilisation en résultat exceptionnel (ligne « Sur opération de gestion » du compte de résultat)

Postes	Année 2025	Année 2024
Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat	26 497	34 895
Transfert de charges • Remboursement des frais de personnel • Refacturation de personnel ou de frais • Remboursements d'assurance	39 584	26 842
Formation du personnel	40 792	24 055
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	0	11 202
Produit de cessions d'immobilisations	0	5 800

Annexe aux comptes annuels

2. NOTES SUR LE BILAN

2.1. Les immobilisations

Tableau des immobilisations				
	Début d'exercice	Acquisitions	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 644			1 644
Immobilisations corporelles	440 693	6 217		446 909
Immobilisations financières	1 955			1 955
Prêts			65	-65
Apports avec droit de reprise	5 767			5 767
Dépôts et cautionnements	11 360			11 360
TOTAL	461 419	6 217	65	467 571

Tableau des amortissements				
	Début d'exercice	Augmentations	Diminutions	Fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	1 644			1 644
Immobilisations corporelles	241 922	69 304		311 226
Immobilisations financières				
Dépôts et cautionnements				
TOTAL	243 565	69 304		312 870

2.2. Les stocks

Nature du stock	N	N-1	Variation	
			Montant	%
Polystyrène compacté	4 284	3 547	737	20,77%
TOTAL	4 284	3 547	737	20,77%

Annexe aux comptes annuels

2.3. Les charges à payer

Dettes fournisseurs (comptes 408)	25 524
Dettes fiscales et sociales (comptes 428+438)	60 098
Intérêt courus sur emprunts (compte 168)	55
Autres dettes (468)	
TOTAL	85 678

2.4. Les charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	N	N-1
Assurances	10 504 €	9 958 €
Loyers	5 991 €	4 945 €
Maintenance et licences informatiques	1 059 €	2 719 €
Prestations		
Télécoms		
Salons		
Adhésions	220 €	
Divers	616 €	
TOTAL	18 390 €	17 623 €

Annexe aux comptes annuels

2.5. Les créances et les dettes

Etat des échéances des créances et des dettes				
	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de 5 ans
CREANCES				
Créances de l'actif immobilisé :				
Prêts au personnel	-65	-65		
Apports avec droit de reprise	5 767		5 767	
Dépôts et cautionnement	11 360		11 360	
Créances de l'actif circulant :				
Créances usagers	72 900	72 510	390	
Créances financeurs :	233 216	233 216		
Autres créances	18 498	18 498		
Charges constatées d'avance	18 392	18 392		
TOTAL	360 068	342 551	17 517	
DETTES				
Dettes financières				
Emprunts auprès des établissements de crédit	42 302	12 898	29 404	
Dettes financières diverses	55	55		
Autres dettes :				
Dettes fournisseurs	59 253	59 253		
Dettes fiscales et sociales	154 929	154 929		
Autres dettes	50	50		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	256 589	227 185	29 404	

2.6. Les fonds propres

Tableau de variation des fonds propres					
Libellé	Solde au début de l'exercice	Affectation résultat	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise	60 500			8 000	52 500
Ecart de réévaluation					
Réserves					
- Trésorerie					
- Autres réserves					
Report à nouveau	292 587	67 894			360 481
Excédent ou déficit de l'exercice	67 894	-67 894	157 616		157 616
Situation nette	420 981		157 616	8 000	570 598
Subventions d'investissement	64 797			26 497	38 300
Provisions réglementées					
TOTAL	485 778		157 616	34 497	608 898

Annexe aux comptes annuels

2.7. Les subventions d'investissement

Subventions d'investissement				
Libellés	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentation exercice	Diminution exercice	Solde à la clôture de l'exercice
Subventions d'investissement :				
- Etat	70 454		3 343	67 111
- Région	37 498			37 498
- Département	62 742			62 742
- Ville				-
- Autres	4 843			4 843
Sous-total	175 537		3 343	172 194
Quotes-parts virées au résultat :				
- Etat	63 553	5 593	3 343	65 803
- Région	15 527	9 043		24 571
- Département	28 029	11 122		39 151
- Ville				-
- Autres (à détailler)	3 631	739		4 370
Sous-total	110 740	26 497	3 343	133 894
TOTAL	64 797	-26 497	0	38 300

2.8. Les provisions

Tableau des provisions				
	Début d'exercice	Dotations	Reprises	Fin d'exercice
Provisions pour risques et charges :				
- Provision pour risques prud'homaux				
- Provision retraite				
- Autres	592 457	34 363	19 365	607 454
Provisions pour dépréciation des stocks				
Provisions pour dépréciation des comptes de tiers :				
- Comptes d'usagers	190	390	190	390
- Autres tiers				
TOTAL	592 647	34 753	19 555	607 844

REMARQUE : en 2024, les provisions intègrent le cumul des provisions constituées en raison de l'existence d'un risque de reversement d'une partie des sommes perçues au titre de l'aide aux postes versée par l'Etat et le Département, dont les montants non réclamés seront repris au compte de résultat (compte 7815) à l'issue d'un délai de 10 ans :

Annexe aux comptes annuels

Dotation		Année de reprise	SOLDE COMPTE AU 31/12
15 422,92 €	subventions Aide aux postes 2016	2026	34 788,16 €
15 422,92 €	subventions Aide aux postes 2017	2027	50 211,08 €
0 €	subventions Aide aux postes 2018	2028	50 211,08 €
71 487,00 €	subventions Aide aux postes 2019	2029	121 698,08 €
32 510,92 €	subventions Aide aux postes 2020	2030	154 209,00 €
88 186,34 €	subventions Aide aux postes 2021	2031	242 395,34 €
110 019,77 €	subventions Aide aux postes 2022	2032	352 415,11 €
113 642,08 €	subventions Aide aux postes 2023	2033	466 057,19 €
114 399,79 €	subventions Aide aux postes 2024	2034	561 091,74 €

2.9. Les fonds dédiés

Non concerné

2.10. Les produits à recevoir

Produit à recevoir	Montant
Subventions à recevoir	
Remboursement formations effectuées	18 110
Factures à établir	10 724
Intérêts courus à recevoir sur CAT	5 688
TOTAL	34 523

3. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

3.1. Le comparatif des résultats

Exercice	N	N-1	N-2
Résultat d'exploitation	145 737	26 082	47 701
Résultat financier	16 621	13 293	8 577
Résultat exceptionnel		29 928	27 255
Impôts	-4 742	-1 409	-1 352
Excédent ou déficit	157 616	67 894	82 181

3.2. Les ventes, concours publics et subventions d'exploitation

Annexe aux comptes annuels

Libellés	Montant comptabilisé en N	Montant comptabilisé en N-1	Variation	
			Montant	%
Biens				
Collectivités	132	59	73	124,99%
Entreprises	64 915	60 697	4 218	6,95%
Particuliers	482 754	449 181	33 573	7,47%
Prestations de service				
Collectivités	203 353	199 014	4 339	2,18%
Entreprises	76 326	95 319	-18 993	-19,93%
Particuliers	22 612	11 617	10 995	94,65%
SOUS TOTAL COMPTES 70	850 091	815 887	34 205	4,19%
Aide aux postes (Etat)	822 882	844 463	-21 581	-2,56%
Cofinancement Aide aux postes (Dpt)	100 927	55 916	45 011	80,50%
Modulation aide aux postes (Etat)	59 791	50 714	9 077	17,90%
Subvention CDDI RSA (Dpt)		114 400	-114 400	-100,00%
SOUS TOTAL COMPTES 73	983 600	1 065 492	-81 892	-7,69%
Subvention Région	48 891	48 657	234	0,48%
Subvention Département				
Subventions EPCI	5 000		5 000	
Subvention Etat				
Subvention FSE+	126 407		126 407	
Subventions autres	18 000		18 000	
QP Sub invest	26 497		26 497	
SOUS TOTAL COMPTES 74	224 794	48 657	176 137	362,00%
TOTAL GENERAL	2 058 485	1 930 036	128 450	6,66%

3.3. Les cotisations

Les cotisations inscrites en compte de résultat sont sans contrepartie car elles permettent uniquement d'être adhérent de l'association et de participer à l'Assemblée Générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Annexe aux comptes annuels

3.4. Les contributions volontaires

Contributions volontaires	N	N-1
Bénévolat	73 955	134 948
Locaux	139 387	138 262
TOTAL	213 342	273 210

Méthode :

Bénévolat : Application d'un coût horaire chargé à un nombre d'ETP en fonction des heures réellement effectuées

Locaux : Surfaces valorisées au coût moyen du m² sur 12 mois

4. AUTRES INFORMATIONS

4.1.Engagement retraite

Les engagements correspondants aux indemnités de fin de carrière n'ont pas été constatés sous forme de provision et elles représentent **7 109,74 €**.

L'engagement pour indemnité de départ en retraite a été évaluée selon la méthode des unités de crédit projetées conformément au Règlement 2013-02 de l'ANC.

- Taux d'actualisation : 0,9%
- Age de départ à la retraite présumé : 64 ans,
- Taux de charges sociales : calculé pour chaque salarié (taux moyen constaté sur l'année)
- Le taux de turnover retenu est estimé à 25%
- Le pourcentage de survie résulte des tables de mortalité Hommes et Femmes officielles.

4.2.L'effectif moyen

L'effectif moyen temps plein de l'exercice est de 55,59 personnes dont

- 13,05 pour les salariés permanents
- 42,54 pour les salariés insertion

4.3.Fiscalité

L'association tient compte de l'instruction du 15 septembre 1998, ce qui entraîne qu'elle n'est pas soumise à fiscalité.

Elle est soumise à l'impôt sur les sociétés sur la partie assujettie de ses produits financiers, pour un montant de **4 742 €** en 2025.

Annexe aux comptes annuels

4.4. Rémunération des dirigeants

La rémunération des organes de direction cadre n'est pas communiquée car cela conduirait indirectement à mentionner une rémunération individuelle.

4.5. *Honoraires du commissaire aux comptes*

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes figurant sur le compte de résultat de l'exercice s'élève à **6 000 €**.